



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre National de
la Propriété Forestière

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Rapport d'activité 2024



| | |
|---|-----------|
| EDITO | 3 |
| FOCUS : LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE | 4 |
| EN BREF : RECRUTER POUR ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS | 5 |
| TEMPS FORTS 2024 | 6 |
| MISSIONS ET ORGANISATION | 10 |
| OBJECTIF 1 | 11 |
| GESTION / LE DÉVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE À COUVERT CONTINU / NOUVELLE-AQUITAINE | 12 |
| GESTION / LE TRAVAIL DE TECHNICIENNE TERRITORIALE AU CNPF / BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ | 13 |
| GESTION DES CRISES / LA RECONSTITUTION POST-INCENDIE / BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE | 14 |
| ENVIRONNEMENT / EXPÉRIMENTATION D'UN PROJET D'ANNEXE VERTE SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES / HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE | 15 |
| OBJECTIF 2 | 16 |
| RECHERCHE APPLIQUÉE / LE CÈDRE, UNE ESSENCE AUSSI SOUMISE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE / PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | 17 |
| RECHERCHE APPLIQUÉE / ARCHI : ÉVALUER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE CHÂTAIGNIER ET LE CHÊNE VERT / CORSE | 18 |
| RECHERCHE APPLIQUÉE / REINFFORCE 2, LE RÉSEAU D'ARBORETUMS POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE / INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER | 19 |
| TRANSFERT DE CONNAISSANCES / MÉTAFORCLIM OCCITANIE : VERS UN RÉSEAU RÉGIONAL DE RÉFÉRENCES SYLVICOLES / OCCITANIE | 20 |
| OBJECTIF 3 | 21 |
| ANIMATION TERRITORIALE / RÉFÉRENT CYNÉGÉTIQUE : UNE MISSION IMPORTANTE ET PASSIONNANTE ! / ÎLE-DE-FRANCE CENTRE VAL-DE-LOIRE | 22 |
| DONNÉES / ESSENCES RARES ET ATYPIQUES : 400 PEUPELEMENTS ÉTUDIÉS / AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | 23 |
| EXPERTISE TECHNIQUE / MISE EN PLACE DE PARTENARIATS POUR LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT / GRAND EST | 24 |
| OBJECTIFS 4 ET 5 | 25 |
| ORGANISATION / ABAISSEMENT DU SEUIL DES PSG OBLIGATOIRES : IDENTIFICATION ET APPEL DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES ENTRE 20 ET 25 HA / DIRECTION GÉNÉRALE | 26 |
| COMMUNICATION EXTERNE / SE FORMER EN INTERNE POUR MIEUX COMMUNIQUER EN EXTERNE / DIRECTION GÉNÉRALE | 27 |
| BILAN FINANCIER ET BILAN SOCIAL 2024 | 28 |
| GOVERNANCE | 29 |
| ORGANIGRAMME | 30 |

Crédits photos :
 • Couverture et têtes p. 6-9 :
 Sylvain Gaudin © CNPF
 • Sommaire
 Olivier Martineau © CNPF

Conception graphique :
 • Sophie Saint-Jore © CNPF
 • Bleu Citron Vo
 ISSN : 2781-3681



Edito

Les années se suivent et l'activité s'intensifie pour le CNPF. Après 2022 et ses incendies catastrophiques, 2023 a vu la promulgation d'une Loi dite « incendie » nécessaire mais engageante et donc 2024 en a assuré les premières applications.

Ce rapport d'activité signe ainsi les efforts considérables effectués par des agents techniques et administratifs toujours aussi scrupuleux face au bien-fondé de leurs tâches de plus en plus variées. La diversité des exemples régionaux évoqués au travers des pages qui suivent démontre combien les actions fondatrices du CNPF (agrément de documents de gestion durable, regroupement de la petite propriété et conseil individuel sous toutes ses formes) entraînent nécessairement une ouverture d'esprit et de compétences.

La gestion durable de la forêt, raison d'être du CNPF, est aux mains des sylviculteurs eux-mêmes, au sein des conseils de centre, des comités de pilotage et in fine du conseil d'administration national. 2024 une fois de plus a prouvé combien les compétences et rôles cumulés d'élus et d'agents fonctionnent avec efficacité. Ainsi les orientations prises dans telle ou telle région résultent d'une analyse locale partagée, adaptée à des contextes uniques. Être présent ne suffit pas ; il est nécessaire d'être acteur dans son territoire et d'en partager les ambitions.

Les chiffres quant à eux sont éloquentes. Bien sûr, la très forte hausse des sollicitations pour agréer avenants et coupes diverses n'est pas un bon signe sur le plan de la vitalité de nos forêts. Mais au-delà, la réactivité des équipes pour répondre aux urgences participe à l'effort de résilience et peut permettre, dans de nombreux cas, l'accès à des financements pour le propriétaire. La surface en gestion durable continue de progresser et l'appel des nouveaux PSG a déjà suscité des retours. Le nombre de propriétaires formés, le nombre de ceux qui se sont regroupés pour atteindre des surfaces de gestion en commun plus conséquentes, le nombre de visites conseils, tous ces chiffres sont en hausse.

Le CNPF ce sont également deux services d'utilité forestière. En 2024, ils ont participé activement à assurer la place de l'Établissement dans le giron de la recherche et du développement. L'Institut pour le Développement Forestier (IDF) a notamment installé le réseau des correspondants incendie, animé le réseau mixte technologique sur les effets du changement climatique, suivi les nombreux essais d'adaptation des essences ou des sylvicultures. L'IDF a également poursuivi son élan par la publication de *Forêt & Innovation* et de nouveaux ouvrages tel *Une forêt, un projet !*, manuel de référence pour tout sylviculteur. En parallèle, le service carbone C+For a démontré combien, en étant acteur lui-même du Label Bas Carbone, il pouvait en améliorer les méthodes et participer à la validation de nouveaux itinéraires.

Ce compte rendu est ainsi le fruit du travail dynamique des agents du CNPF au service d'une forêt toujours plus durable et de ses propriétaires.



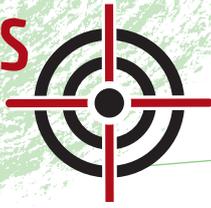
Directeur général
Roland de LARY



Présidente
Anne-Marie BAREAU

2024

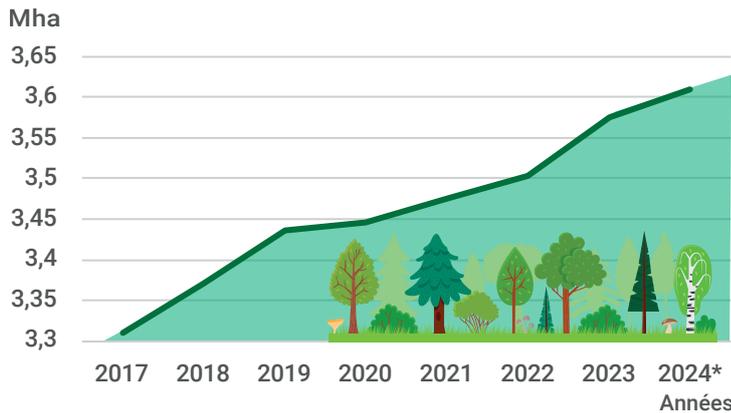
Focus



LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE, cœur de métier du CNPF

Évolution depuis 2017

Surface sous DGD



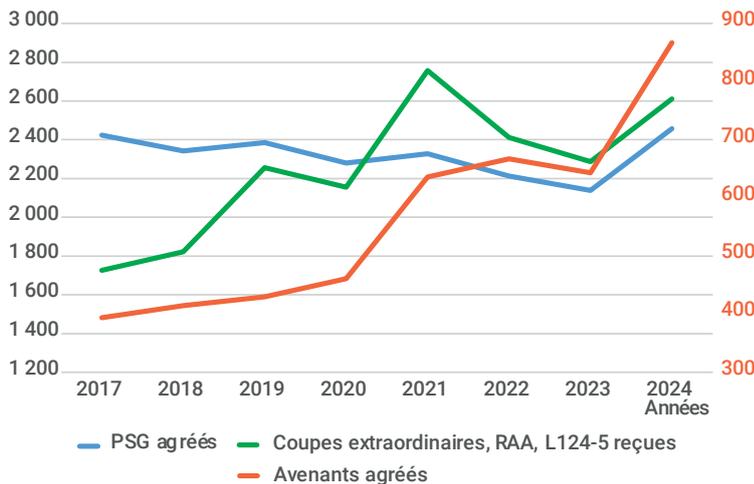
3 540 636 ha avec un document de gestion durable
+ 73 727 ha de CBPS sans programme de coupe *
+ 59 000 ha de DGD en 2024

Depuis 2023, le seuil d'obligation de présenter un Plan simple de gestion est descendu de 25 à 20 ha. Soit près de **14 000 nouvelles propriétés forestières** et une augmentation de plus de 50 % par rapport au nombre de propriétés dotées d'un PSG obligatoire agréé en vigueur !

* À noter que depuis 2023, les CBPS sans programme de coupes et travaux ne sont plus considérés comme des documents de gestion durable. Pour pouvoir suivre l'évolution dans le temps, ils ont été ajoutés en 2024 aux DGD sur le graphique.

Une activité régalienne en hausse en 2024

Nombre de documents reçus ou agréés au CNPF

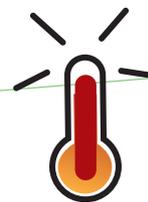


- + 15 % de PSG agréés
- + 48 % d'avenants agréés
- + 14 % de demandes de coupes reçues

Accompagner les propriétaires et relancer la gestion :

- 4 452 visites individuelles
- 61 114 ha relancés en gestion





En bref



RECRUTER pour accompagner les propriétaires



www.cnpf.fr

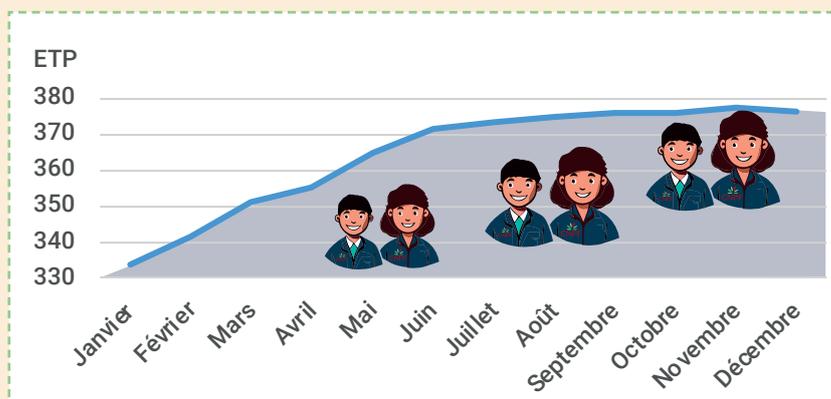
En 2024, le CNPF a vu ses effectifs augmenter de + 7 % notamment grâce aux 21 ETP accordés par la loi incendie de 2023

➤ 10 postes

destinés au développement des documents de gestion durable notamment pour les PSG nouveau seuil

➤ 11 postes

dédiés aux questions des risques (incendies, mais aussi biotiques et tempêtes) qui ont constitué un réseau DFCI au sein des délégations régionales, piloté par le CNPF-IDF



* À noter que les ETP hors plafond ont légèrement diminué en 2024. ETP hors plafond : personnels en CDD
ETP sous plafond : personnels en CDI ou fonctionnaires.



Pour se faire connaître et développer la marque employeur :

- Création de vidéos « métiers » diffusées sur les réseaux sociaux
- Création d'un réseau d'ambassadeurs CNPF sur les réseaux sociaux
- Participation au salon européen de l'éducation
- Participation aux travaux de la filière sur la valorisation des métiers de la forêt et du bois

Pour bien accueillir les nouveaux arrivants

- 2 journées d'accueil (mai et octobre) ayant réuni une soixantaine de nouveaux arrivants
- Rédaction d'un livret d'accueil du CNPF, mise à jour du RIALTO





JANVIER/FÉVRIER

MISE EN PLACE DU RÉSEAU DFCI

La prévention du risque incendie est un enjeu majeur pour le CNPF. La loi "incendie" de juillet 2023 confie au CNPF de nouvelles missions pour prendre en compte le risque incendie dans les documents de gestion durable. Un réseau de correspondants dans chaque délégation régionale a été mis en place, et son animation confiée au CNPF-IDF. Les recrutements des correspondants se sont déroulés lors du premier semestre 2024.

UNE PLATEFORME FORÊT-GIBIER POUR SUIVRE LES DÉGÂTS

plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr est un outil de la filière qui recueille les signalements de dégâts occasionnés en forêt et dans les parcelles reboisées. Elle s'enrichit désormais d'une nouvelle information : un indice de pression du grand gibier, en accès libre à l'échelle communale. Le niveau de pression est établi à l'échelle de la propriété, sur la base des observations des agents du CNPF et de l'ONF. Il permet de mettre en évidence les zones en déséquilibre sylvo-cynégétique. Indice de pression et signalement de dégâts aux peuplements se complètent pour alerter les forestiers et les chasseurs, à qui il appartient alors de rechercher des solutions au sein des instances décisionnelles de la chasse.

TOURNÉE DE TERRAIN AVEC LES MINISTÈRES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Les équipes du CNPF ont accueilli en forêt des Yvelines et de l'Oise les personnels des services énergie et climat et de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et du service forêt du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. L'occasion de leur faire découvrir et de partager les enjeux de la forêt privée, l'outil Bioclimsol et le Label Bas Carbone. Une bonne journée pour croiser les regards et envisager les enjeux sous l'angle très concret du terrain.

MARS/AVRIL

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024

Comme chaque année, le CNPF a participé au Salon international de l'Agriculture. Ses personnels y étaient présents à plusieurs titres. D'abord le CNPF-IDF, en tant qu'institut technique agricole, a participé à des événements sur le carbone forestier et sur la qualité des sols sur le stand de l'ACTA. Également, sur le stand de la filière forêt-bois (organisé par Fransylva et France Bois Forêt), le CNPF a notamment proposé un événement sur l'équilibre forêt-ongulés avec l'ANCGG.

COLLOQUE RMT AFORCE

En mars 2024, le RMT AFORCE, dont l'animation est confiée au CNPF-IDF en sa qualité d'institut technique agricole, a organisé un atelier intitulé « Incendies forestiers : Quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique ? ». Roland de Lary, directeur général du CNPF, est notamment intervenu lors d'une table ronde sur les recommandations sur les évolutions réglementaires et organisationnelles lors d'une discussion avec les acteurs de la prévention et de la gestion du risque. Une intervention incluse dans un programme très complet sur le sujet avec l'apport de nombreux partenaires et les témoignages de plusieurs délégations du CNPF.

TROPHÉES « LA FORÊT S'INVITE À L'ÉCOLE »

Le CNPF est partenaire de Teragir pour proposer des interventions auprès des scolaires. Ses agents s'impliquent tout au long de l'année pour proposer des animations aux enseignants demandeurs. Les Trophées récompensent les plus beaux projets La Forêt s'invite à l'École. Ils ont été remis aux écoles lauréates 2024 par Marc Fesneau, Ministre en charge de l'agriculture, et Jean-Michel SERVANT.

NOUVELLE MÉTHODE CARBONE

80 % des projets labellisés bas-carbone proviennent des méthodes Boisement et Reconstitution représentant 52,7 % des tonnes de CO₂ labellisées. C'est dire l'importance et la dynamique que confèrent ces deux méthodes au standard de contribution carbone volontaire qu'est le Label Bas Carbone. Après trois années de large concertation, le CNPF a pu proposer en mai une nouvelle version de ces méthodes et l'ouvrir à la consultation publique.



MAI/JUIN

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE AU CNPF

Conformément au nouveau décret, le CNPF a été le premier établissement public à mettre en place une complémentaire santé obligatoire pour l'ensemble de ses agents. Il participe à hauteur de 50 % de la cotisation d'équilibre pour le socle obligatoire pour chaque agent. En déployant cette mutuelle, le CNPF permet à ses agents de disposer d'un socle de garanties minimales identiques à celle de tous les agents de l'Etat. En 2025, une prévoyance facultative vient compléter les garanties prévues par la complémentaire santé.

PREMIÈRE JOURNÉE D'ACCUEIL AU CNPF

Pour permettre une intégration optimale des nouveaux arrivants au CNPF, une première journée d'accueil a été organisée à l'échelle nationale. Une trentaine de personnes, récemment embauchées à des postes variés techniques ou administratifs, se sont réunies à Paris pour se rencontrer et échanger tous services confondus. L'objectif : leur offrir une information harmonisée sur le fonctionnement de l'Etablissement et leur permettre de tisser un réseau en interne.

JOURNÉES TECHNIQUES IDF AU DOMAINE DES BARRES

L'équipe de l'Institut pour le Développement Forestier, le service de Recherche & Développement du CNPF, était réunie les 25 et 26 juin 2024 dans le Loiret avec un programme varié et des échanges avec les partenaires de travail :

- visite des placettes d'inventaires de l'Inventaire Forestier National de l'IGN ;
- atelier sur le site expérimental OPTMix (Oak Pine Tree Mixture) de l'INRAE ;
- échanges sur l'expérimentation en forêt privée avec la délégation du CNPF.

DES STAGIAIRES DE SECONDE AU CNPF

Le CNPF a accueilli douze stagiaires de seconde pour leur stage obligatoire. La direction générale et plusieurs délégations régionales se sont mobilisées pour proposer des stages de découverte. Ils ont pu rencontrer sur le terrain des agents passionnés par leur métier et peut-être se découvrir une vocation forestière.



Le CNPF au Salon international de l'Agriculture.

Maillys Combes © CNPF



Journées techniques IDF au Domaine des Barres.

Florent Gallois © CNPF



Sortie de terrain avec les stagiaires de seconde.

Samuel Six © CNPF





JUILLET/AOÛT

LE CNPF PARTENAIRE DES DEUX CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AU RISQUE INCENDIE

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités. Chaque année, le CNPF participe à la sensibilisation contre le risque d'incendie de forêt et s'engage sur les deux campagnes menées par l'Etat :

- en hiver, la campagne d'incitation à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage ;
- en été, la campagne rappelant les consignes de prévention du risque incendie de forêt et visant à inciter chacun de nous à préserver le patrimoine forestier.

DEUX NOUVEAUX SRGS VALIDÉS

Les schémas régionaux de gestion sylvicole de Grand Est et d'Occitanie ont été approuvés par le Ministère de l'Agriculture. Fruit d'un long travail d'élaboration et de concertation, ils sont ensuite entrés en vigueur fin octobre. Ils fixent un nouveau cadre pour la gestion des forêts privées et constituent la référence pour l'approbation des documents de gestion durable. C'est donc un outil du travail quotidien qui vient d'être finalisé pour ces deux délégations régionales.

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE ET LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le Rapport Social Unique (RSU) 2023 et le bilan à mi-parcours du plan d'égalité professionnelle du CNPF sont parus à l'été 2024. Il constitue un outil de dialogue social et s'inscrit dans la démarche nationale de lutte contre les discriminations. Les lignes directrices de gestion (LDG) d'un établissement public déterminent sa stratégie RH et fixent les orientations générales en matière de promotion. La stratégie pluriannuelle des ressources humaines et les LDG du CNPF ont été rédigées l'été 2024, en cohérence avec celles définies au niveau ministériel, et validées en octobre. Elles entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 5 ans.

LE TÉLÉPHONE SONNE : LES FORÊTS FACE FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Roland de Lary, directeur général du CNPF, est intervenu dans l'émission de France inter "Le téléphone sonne" sur la thématique « Comment adapter nos forêts au changement climatique ? ». Les nombreuses questions des auditeurs ont montré l'intérêt du public sur diverses thématiques : espèces adaptées au changement climatique, sylvicultures adaptées, puits de carbone, documents de gestion, biodiversité forestière...

SEPTEMBRE/OCTOBRE

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION QUALIOPi

Le service Formation du CNPF-IDF a renouvelé sa certification Qualiopi pour 3 ans. L'audit de renouvellement a confirmé l'engagement du CNPF-IDF en matière de qualité de la formation continue. Cela signifie que le CNPF-IDF répond aux normes les plus élevées et offre des prestations de qualité à ses apprenants. Une belle reconnaissance !

PARUTION DU GUIDE *UNE FORÊT, UN PROJET !*

Très complet et didactique, ce livre donne toutes les bases pour gérer durablement ses parcelles en intégrant le changement climatique. Son originalité est de présenter une gestion différenciée en ne prenant parti pour aucune sylviculture mais en mettant en avant la multitude de possibilités qui s'offrent aux propriétaires dans leur gestion. Rédigé par un ancien agent du CNPF et édité par le CNPF-IDF, c'est le livre indispensable à conseil à un propriétaire pour prendre en main sa forêt.

TOURNÉE DES CORRESPONDANTS BIOCLIMSOL

BioClimSol est une méthode de diagnostic au niveau de la parcelle, qui suggère in fine des recommandations sylvicoles dans le contexte de changement climatique. Les trois journées ont réuni dans le Puy-de-Dôme les correspondants dédiés au CNPF autour de cet outil phare. L'occasion de mettre en perspective la sortie d'une nouvelle version de l'application Android destinée aux gestionnaires forestiers, entièrement réécrite par les équipes de développement numérique du CNPF.

TOURNÉE DES CORRESPONDANTS CARBONE

L'évènement a été organisé en partenariat avec la délégation régionale en Hauts-de-France et le CNPF-C+FOR. Au programme de cette tournée de 3 jours, l'équipe a pris connaissance des dernières actualités européennes et nationales sur la certification carbone, grâce aux interventions de Simon Martel et Paul Mousset de l'Institut de l'économie pour le climat - I4CE. Un retour d'informations sur les méthodes de boisement et reboisement du Label Bas-Carbone, en cours de révision, a alimenté les échanges entre les correspondants. La nouvelle méthode sur les enrichissements de régénération naturelle et l'actualisation des méthodes d'audit de projets ont également été présentées à cette occasion.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE

REMISE DE MÉDAILLES

Le directeur général du CNPF, Roland de Lary, a reçu la médaille de Chevalier de l'ordre du Mérite agricole, récompensant son engagement dans la filière forêt-bois mais surtout auprès des forestiers. Christian Weben, ancien collègue du CNPF, a récemment publié aux éditions CNPF-IDF « Une forêt, un projet ! ». Il a reçu également la médaille de l'ordre du Mérite agricole pour sa carrière consacrée à la vulgarisation forestière.

SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

Le CNPF était au salon européen de l'éducation du 15 au 17 novembre sous la bannière de Very Wood Métiers, un affichage commun de la filière forêt-bois. C'était l'occasion de parler des nombreux métiers présents au sein du CNPF. Les personnels présents ont pu rencontrer de nombreux collégiens : peut-être la future génération de techniciens, ingénieurs et bien d'autres !

DUODAY

Des collègues ont eu l'occasion d'accueillir des personnes en situation de handicap, leur faisant découvrir leurs métiers. *"Duo day = le premier vient découvrir le métier de l'autre qui part à la rencontre du premier. Le premier teste des techniques nouvelles expliquées par l'autre. Le premier minimise sa façon d'être, « Je rigole » pour que l'autre le perçoive le mieux possible. L'autre adapte son discours pour être en phase avec le premier. Le tout fait une journée riche au bénéfice du duo où chacun part les poches pleines de souvenirs. Au prochain Duo Day !"* témoigne Bernard Petit, technicien CNPF PACA, accueillant Louis lors du DUODAY.

TOURNÉE BIODIVERSITÉ EN ALSACE

Les spécialistes biodiversité du CNPF et du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt se sont retrouvés en Alsace en fin d'année 2024. Ces journées ont permis de nombreux échanges sur la multifonctionnalité des forêts.

JE ME FORME POUR MES BOIS

De nouveaux contenus sont maintenant rassemblés sur une nouvelle section du site du CNPF :

www.cnpf.fr/jemeformepourmesbois

Elle reprend les contenus de l'ancien site jemeformepourmesbois.fr, devenu obsolète d'un point de vue technologique et fermé pour des raisons de sécurité informatique. Destinée aux propriétaires néophytes ou plus expérimentés, elle rassemble les réponses aux questions les plus fréquentes et des ressources spécifiques.



Camille Loudun © CNPF

Christine Pompougnac, responsable du service édition de l'IDF, et Christian Weben, l'auteur du guide « Une Forêt, un projet ! ».



Anne-Marie Bureau, présidente du CNPF, lors de la remise de médaille de Chevalier de l'ordre du Mérite agricole à Roland de Lary.

Carole Le Nema © CNPF



Bernard Petit, technicien du CNPF, accueillant Louis lors du DUODAY.

Bernard Petit © CNPF



Le CNPF au salon européen de l'éducation sous la bannière de Very Wood Métiers.

Samuel Six © CNPF

Le CNPF est l'Établissement public de l'État à caractère administratif au service des propriétaires forestiers (3,5 millions de propriétaires forestiers, 13 millions d'hectares soit plus de 23 % du territoire). Il a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées ; le code forestier lui a confié trois missions particulières :

ORIENTER LA GESTION

En élaborant les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, ainsi que les codes des bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées et en agréant les plans simples de gestion établis par les propriétaires, obligatoires à partir de 20 ha, ou volontaires à partir de 10 ha, pour leurs forêts, ainsi que les règlements types de gestion, établis par les coopératives et experts forestiers pour leurs adhérents ou clients.

CONSEILLER ET FORMER

En vulgarisant les méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des études et expérimentations, et en exerçant une action plus générale de conseil et de formation technique auprès des propriétaires forestiers en vue de favoriser la mobilisation des bois.

REGROUPER

En développant toutes formes de regroupement des propriétaires, notamment la coopération, pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers ou l'amélioration des structures foncières dans l'objectif de mobiliser plus. Ces regroupements sont fréquemment issus de travaux d'animation territoriale, au plus près du terrain.

En exerçant ces missions, le CNPF réalise également des missions d'intérêt général de surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement du territoire et encore de prévention des risques.

“

Il est administré par un Conseil d'Administration constitué très majoritairement de représentants des propriétaires forestiers, élus par les conseils des délégations régionales du CNPF. Ces derniers sont eux-mêmes composés très majoritairement de représentants élus par les propriétaires forestiers et leurs organisations représentatives tous les 6 ans.

Son organisation, métropolitaine, est la suivante :

- au niveau national, la Direction générale pilote l'Établissement et assure, en étroite relation avec la présidente du CA, la relation avec la tutelle. Les services généraux veillent à la bonne allocation des moyens, à l'optimisation et à la dynamique d'évolution de fonctionnement pour les aspects « métiers » comptables et financiers, ressources humaines, communication et informatique ;
- un niveau régional ou interrégional, les 10 délégations, résident au plus près des territoires pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local, participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités et être partie prenante de la filière forêt-bois. Leur Conseil est directement chargé par la loi de l'orientation régionale de la gestion des forêts privées et de l'agrément des documents de gestion correspondant ;
- un service Recherche & Développement et de valorisation des résultats, l'Institut pour le Développement Forestier répond aux enjeux d'innovation technique et du défi climatique, en développant des outils de diagnostic et d'aide à la décision dans les domaines de la biodiversité, de l'état sanitaire des forêts et de leur sensibilité aux changements climatiques ;
- un service spécialisé C+For Forêt et Carbone, est dédié à la séquestration du carbone en forêt : développement de méthodes et de projets forestiers pour le Label Bas Carbone, maillon sécurisant les relations entre les entreprises souhaitant compenser volontairement du carbone et les projets en forêt privée.



Louis-Adrien Lagneau © CNPF



1

“ Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l’élaboration du cadre et de l’agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées ”

**GESTION
CHANGEMENT CLIMATIQUE
GESTION DES CRISES
ENVIRONNEMENT
ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE**

LE DÉVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE À COUVERT CONTINU EN NOUVELLE-AQUITAINE

AU **CNPF NOUVELLE-AQUITAINE**



Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a été lauréat de l'appel à projet « Nature et transition » de la Région et a bénéficié d'un soutien de la DRAAF pour la conduite d'un projet, en 2023 et 2024, de développement de la sylviculture irrégulière en Nouvelle-Aquitaine.

La sylviculture irrégulière permet d'obtenir une diversité structurelle à l'échelle de la parcelle, par un étagement des strates et par le maintien permanent d'un couvert boisé. En Nouvelle-Aquitaine, où la sylviculture régulière est très majoritaire, l'augmentation des surfaces gérées en couvert continu, dans les contextes adaptés, permet d'accroître la diversité des types de milieux dans les massifs forestiers.

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

En complément de la sylviculture régulière largement répandue, le concept du projet est de faire progresser la culture commune des acteurs en vue de développer l'usage de la sylviculture irrégulière. Une des principales richesses du projet est d'avoir pu fédérer un très large panel d'acteurs au sein du comité de pilotage : gestionnaires forestiers, sylviculteurs, Office National des Forêts, Conservatoire des Espaces Naturels...

UN RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE

Afin d'illustrer l'impact de la mise en œuvre de cette sylviculture, 14 placettes supplémentaires ont été installées afin de couvrir la majorité du territoire. Deux nouvelles placettes ont également été mises en place grâce à un partenariat avec l'Association Futaie Irrégulière (AFI).

Un guide technique comportant 12 fiches techniques a été édité. Des tournées forestières en Lozère, Bourgogne et Suisse ont également été organisées afin de pouvoir bénéficier de l'expérience et de l'expertise des précurseurs.

Le réseau expérimental « irrégulier » de Nouvelle-Aquitaine

- ➔ 34 placettes vitrines
- ➔ 4 placettes AFI
- ➔ 5 marteloscopes

DU MARQUAGE PÉDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Près de 60 peuplements représentant 515 ha ont été marqués dans un but pédagogique avec les gestionnaires forestiers indépendants, coopératives ou experts forestiers. Une fois les chantiers réalisés, les résultats viendront alimenter un observatoire économique débuté lors d'un précédent projet en 2012. Un outil de diagnostic préalable au martelage a été mis en place à l'attention des gestionnaires. FOGFOR spécifique, journées de vulgarisation et réunions techniques ont contribué au développement de cette sylviculture.

Un nouveau projet a été déposé auprès de nos financeurs pour capitaliser sur ces premiers résultats et poursuivre les efforts de développement

Communication

- ➔ 1 guide technique
- ➔ 3 films sur la chaîne Youtube du CNPF
- ➔ 1 fiche de présentation
- ➔ 5 articles de presse



LE TRAVAIL DE TECHNICIENNE TERRITORIALE AU CNPF

RENCONTRE AVEC **JULIETTE VIEILLE**,
TECHNICIENNE TERRITORIALE
AU **CNPF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

JULIETTE, QUEL EST VOTRE QUOTIDIEN DE TECHNICIENNE AU CNPF ?

Je suis technicienne au CNPF Bourgogne-Franche-Comté depuis octobre 2022. J'articule mon temps entre l'animation d'un secteur de Haute-Saône, le Graylois, et l'expérimentation sur l'ensemble de la Franche-Comté. Les questionnements qui animent mes visites-conseil auprès des propriétaires forestiers privés sont nombreux : instruction des documents de gestion, exploitation, travaux sylvicoles, desserte, renouvellement et restructuration.

Mes missions d'expérimentation consistent à mettre en place des projets dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique : test de nouvelles essences plus résistantes, sylviculture adaptative, nouvelles techniques de plantation, outil de diagnostic sylvicole... Ces expérimentations sont essentielles pour continuer à donner des conseils pertinents aux propriétaires. De plus, elles sont une véritable vitrine pour le CNPF puisqu'elles servent de support, notamment lors de nos réunions de vulgarisation.

QUELLE SPÉCIALITÉ AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉE DANS LE CADRE DE CETTE MISSION EXPÉRIMENTATION ?

Depuis quelques mois, je me consacre plus particulièrement à la pédologie. En effet, c'est une discipline connue de tous les forestiers mais qui mérite d'être approfondie. Elle est essentielle si l'on veut produire un diagnostic stationnel précis et orienter au mieux les peuplements forestiers. Nous avons également constaté une forte demande en formation de la part de professionnels et d'établissements de formation, avec la nécessité de disposer d'un réseau permanent de fosses pédologiques.

Forts de ces constats, nous avons bâti une convention dite « fosses pédologiques », financée par la DRAAF BFC, en partenariat avec l'ONF, l'Université de Besançon et le CFP-PA de Châteaufarine. Après avoir établi un état des lieux des dispositifs existants et une évaluation du besoin sur la région, nous sommes actuellement dans la phase de mise en œuvre technique du réseau. Deux sites ont été choisis autour de Besançon, permettant à la fois de travailler en contexte de vallée alluviale et en zone de plateaux



Mélanie Vuillier © CNPF

“ **La pédologie est une discipline complexe, qui nécessite de se former régulièrement.** ”

calcaires. Les fosses disposeront chacune d'une fiche descriptive détaillée. L'ensemble des fiches composera un livrable « clé en main » pour de la formation complète à la pédologie à destination d'étudiants, de gestionnaires forestiers privés, du personnel technique de l'ONF et du CNPF. Une récente réunion de personnel du CNPF BFC a d'ailleurs permis une première formation sur le sujet.

calcaires. Les fosses disposeront chacune d'une fiche descriptive détaillée. L'ensemble des fiches composera un livrable « clé en main » pour de la formation complète à la pédologie à destination d'étudiants, de gestionnaires forestiers privés, du personnel technique de l'ONF et du CNPF. Une récente réunion de personnel du CNPF BFC a d'ailleurs permis une première formation sur le sujet.

QUELLES PERSPECTIVES CONCRÈTES VOYEZ-VOUS À CE TRAVAIL COLLECTIF ?

L'étude du sol est incontournable puisqu'elle revient régulièrement dans nos visites-conseil à travers les diagnostics BioClimSol. Elle est aussi déterminante pour la rédaction des documents de gestion durable. Si elle est déjà bien intégrée par les forestiers, la précision et la justesse des descriptions sont, elles, parfois insuffisantes. La pédologie est une discipline complexe, qui nécessite de se former régulièrement. Je pense notamment à la description de la texture, qui peut s'avérer difficile si l'on ne pratique pas souvent. Un atelier utilisable pour de la formation continue est donc une opportunité à ne pas manquer. Nous envisageons d'élargir le réseau à toute la région. Cela permettrait de viser encore plus de personnel technique et d'ouvrir des perspectives dans tous les contextes, des plus représentés aux plus rares, des plus faciles aux plus complexes.



LA RECONSTITUTION POST-INCENDIE EN PAYS DE LA LOIRE

AU CNPF BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE

L'été 2022, la Région des Pays de la Loire subissait des incendies d'une ampleur peu commune pour le nord de la France. Deux massifs forestiers ont été particulièrement touchés sur la commune de Baugé en Anjou (49) et au Sud du Mans (72).

INTERVENIR RAPIDEMENT POUR VALORISER LES BOIS BRÛLÉS ET LIMITER LES RISQUES SANITAIRES

Le CNPF Bretagne Pays-de-la-Loire et les partenaires de la filière se sont mobilisés pour gérer la crise. Début 2023, l'évacuation des bois était terminée. Deux Associations Syndicales Libres de Gestion forestière (ASLGF) étaient créées sur les massifs concernés avec des objectifs communs : reconstituer les massifs incendiés en renforçant la prévention incendie et en incitant les propriétaires privés à la gestion de leur forêt.

RECONSTITUER LES MASSIFS

En 2024, la priorité a été donnée à la reconstitution. Le Pin maritime reste l'essence la plus adaptée pour valoriser ces massifs sableux. Toutefois, des essences de diversification seront insérées par bloc au sein des reboisements (Cèdre, Chêne chevelu, Chêne pubescent ou Robinier selon les secteurs). Les plantations ont débuté à l'hiver 2024-2025 et se réaliseront sur 2 ans.

Pour éviter aux propriétaires de subir un nouvel incendie dans le futur, les ASL, les SDIS, les mairies et le CNPF ont travaillé de concert pour envisager les meilleures solutions de prévention incendie. Des voies ont été identifiées pour cloisonner le massif en « blocs » de 400 ha. Le long de ces axes, une bande de 15 mètres de part et d'autre constituera une zone d'appui à la lutte : 6 mètres non boisés et broyés régulièrement puis 6 mètres boisés en feuillus avant de

commencer les plantations de résineux 3 mètres plus loin. L'objectif est triple : limiter les départs de feux depuis ces axes, ralentir la progression du feu et permettre aux pompiers d'intervenir en toute sécurité.

CARTE D'IDENTITÉ DES PROJETS

| | | |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Communes | Baugé en Anjou (49) | Mulsanne, Téloché et Ruaudin (72) |
| Surface incendiée Nombre de propriétaires concernés | 1 266 ha pour 226 propriétaires | 265 ha pour 132 propriétaires |
| ASL concernée | ASLGF des forêts de Baugé en Anjou | ASLGF des bois du circuit |
| Nombre d'adhérents / surface au 01/12/2024 | 38 adhérents pour 620 ha | 71 adhérents pour 600 ha |
| PSG concerté | 22 propriétaires pour 111 ha | 16 propriétaires pour 147 ha |
| Chantier groupé de renouvellement financé à 100 % (50 % France 2030 et 50 % Label bas carbone) | 23 propriétaires pour 160 ha | 28 propriétaires pour 71 ha |

Les projets portés par les ASL sont destinés prioritairement aux propriétaires de petites surfaces. Cependant, les solutions de prévention incendie ont été diffusées à tous afin que chacun prenne en compte les zones d'appui à la lutte dans ses projets de reconstitution.



EXPÉRIMENTATION D'UN PROJET D'ANNEXE VERTE SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES

AU CNPF HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE

L'année 2022 a été particulièrement teintée d'incompréhension entre le secteur des travaux forestiers et celui de protection de la biodiversité. En témoignent les verbalisations de l'Office Français de la Biodiversité lors d'interventions forestières. Pour résoudre ces difficultés, le gouvernement a publié, en mai 2023, la feuille de route nationale « Travaux forestiers et protection des habitats d'espèces protégées ». Cette feuille de route prévoit l'expérimentation d'un projet d'annexe verte « espèces protégées et habitats d'espèces » (AVEPHE) et le CNPF Hauts-de-France Normandie s'est vu attribué le rôle de pilote de cette expérimentation.

PREMIÈRE ÉTAPE COLLABORATIVE

Au printemps 2024, le CNPF Hauts-de-France Normandie a défini une méthode collaborative et des instances de concertations au sein de deux réunions dit « atelier de prototypage » avec l'aide du MTECT.

Cette méthode repose sur un groupe de travail (GT) de production composé des membres du COPIL (CNPF, DRAAF, DREAL) et de 2 personnes relais pour quatre « groupes » identifiés parmi les partenaires : le groupe établissements publics / représentants de l'Etat – le groupe Propriétaires forestiers – le groupe Universitaires / naturalistes / Gestionnaires de milieux naturels hors forêts de production - et le groupe Opérateurs forestiers.

En parallèle une autre instance plus large, appelée le « Forum des contributeurs » et ouverte à toutes les personnes souhaitant participer aux travaux, a été mise en place. Le Forum est composé d'acteurs diversifiés (professionnels forestiers, associations environnementalistes, chercheurs, organismes, etc.) qui apportent leurs expertises, leurs expériences et leurs informations. Il alimente la rédaction via des animateurs désignés au sein du GT de production.

LANCEMENT OFFICIEL DU PROJET LE 26 JUIN 2024 VIA UN WEBINAIRE

Ce webinaire visait à expliquer le contexte, la démarche et la méthode de concertation. 37 structures ont participé à ce lancement (PNR, DRAAF, DREAL, OFB, ONF, Syndicats de propriétaires, association naturaliste, coopératives, experts, ETF, FIBOIS, DDTM, chasseur, etc.).

Le second moment de concertation a été le Forum des contributeurs qui s'est déroulé le 16 septembre dans l'Eure. 47 partenaires ont contribué à cet exercice collaboratif. Les échanges ont été riches et constructifs permettant le partage d'un socle commun.

UN OBJECTIF CONCRET

L'annexe verte devra offrir un cadre technique clair et précis tant pour les forestiers que pour les partenaires (opérateurs, services déconcentrés...) pour éviter le cas par cas et le risque de traitement différent selon les territoires.

L'objectif serait d'aboutir à un arbre décisionnel, guide des opérateurs, pour in fine n'orienter vers la procédure de demande de dérogation qu'en « dernière option ». Sur la forme, le document devra être clair, opérationnel, compréhensible et lisible.





2

CNPF
Centre National
de la Propriété Forestière

“ *Confirmer le CNPF
comme référent technique
de la sylviculture durable
et multifonctionnelle,
ainsi que de
l'adaptation des forêts
au changement climatique
et de leur contribution
à son atténuation* ”

RECHERCHE APPLIQUÉE
TRANSFERT DES CONNAISSANCES
POLITIQUES PUBLIQUES

Recherche appliquée

OBJECTIF



LE CÈDRE, UNE ESSENCE AUSSI SOUMISE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AU CNPF PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

UNE ÉTUDE GLOBALE SUR CETTE ESPÈCE

Le Cèdre de l'Atlas suscite un engouement certain de la part des pouvoirs publics et des forestiers pour contribuer de manière significative à l'avenir de la filière forêt-bois. Le projet « Le Cèdre de l'Atlas : de la graine aux produits finis », porté par Fibois PACA et Occitanie et financé par les DRAAF PACA et Occitanie ainsi que par les Régions Sud PACA et Occitanie, a permis de contribuer à ce développement. Les actions menées au sein de ce projet ont porté sur la réalisation d'une étude ressource, le potentiel reproducteur, la sylviculture, la caractérisation du bois et l'impact du changement climatique sur l'état sanitaire des peuplements. Le CNPF, via sa délégation PACA et l'IDF, s'est particulièrement investi sur cette dernière problématique, la région méditerranéenne étant très exposée au changement climatique.

UN ÉCHANTILLONNAGE IMPORTANT

La méthodologie BIOCLIMSOL, développée par le CNPF, a été appliquée. Un échantillonnage de 85 placettes sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été réalisé à partir d'une stratification selon l'exposition et l'altitude. Une analyse statistique par régression PLS (partial least squares) a permis d'établir des modèles pour expliquer le pourcentage de tiges dégradées (selon la méthode du Département de la Santé des Forêts) ainsi que l'intensité de nécroses qui sont préjudiciables pour la valorisation et la transformation du bois.



DES RÉSULTATS QUI POUSSENT À POURSUIVRE

La dégradation du Cèdre de l'Atlas est avérée puisque sur les 1700 arbres notés, 42 % sont dégradés et 45 % des placettes présentent plus de 50 % de tiges dégradées mais de manière réversible. Les dégradations sont liées à un manque d'aiguilles, une microphyllie importante et un manque de ramifications, non à une mortalité de branches. L'analyse statistique a permis de mettre en exergue l'influence prépondérante des variables climatiques pour expliquer cette dégradation. Le Cèdre de l'Atlas semble être soumis à un effet ciseau entre une influence négative provenant d'un côté de conditions chaudes et sèches et de l'autre de conditions froides. Même si des phénomènes de gel tardif, de rougissement physiologique comme pour le Douglas et de cavitations peuvent être avancés, des recherches sur les phénomènes physiologiques à l'œuvre doivent être poursuivies. L'impact de la sylviculture peut aussi avoir un rôle favorable et il semble nécessaire de poursuivre des études techniques sur ce sujet.

Projet soutenu financièrement par

Projet porté par



OBJECTIF

2

Recherche appliquée



ARCHI : ÉVALUER L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE CHÂTAIGNIER ET LE CHÊNE VERT EN CORSE

AU CNPF CORSE

Le CNPF Corse, avec le CNPF-IDF et l'aide financière de la DRAAF, a organisé une formation en Castagniccia sur la méthode ARCHI. Une vingtaine de stagiaires (propriétaires forestiers, élus, gestionnaires forestiers, techniciens castanéicoles, chercheurs, etc.) a été initiée à cette méthode sur le châtaignier et le chêne vert.



APPLICATION DE LA MÉTHODE ARCHI EN CASTAGNICCIA

Dans le contexte du climat changeant, les inquiétudes progressent en région sur les dépérissements observés, particulièrement sur le châtaignier en Castagniccia. Le Chêne vert et le Châtaignier répondent à des enjeux pastoraux, agricoles et forestiers sur lesquels s'appuient les filières locales. Cette formation avait pour principal objectif d'éduquer les regards techniques sur les stades de développement et les états physiologiques des arbres afin de les intégrer dans des gestions adaptatives. Il est important de préciser que la méthode ARCHI est applicable aussi bien aux peuplements forestiers qu'aux arbres de verger. Elle décloisonne ainsi les regards et pourrait servir de base de réflexion en région pour appuyer la définition d'itinéraires techniques tenant compte des divers enjeux. Ainsi le choix de l'arbre à conserver ne reposerait pas uniquement sur des critères économiques (rectitude, capacité de fructification...) ou écologiques (dendromicrohabitats...) mais intégrerait le changement climatique de par l'appréciation de sa capacité de résilience et d'adaptation afin de garantir la durabilité des peuplements.

L'EXEMPLE DE LA FORÊT DE L'ASLGF DE RAPAGHJU

Pour le dernier jour de formation les participants ont été accueillis sur la commune de Rapaghju par la Présidente de l'ASLGF, Marie-France CRISTOFARI, également Vice-présidente du CNPF Corse. La propriété forestière de 20 hectares est principalement constituée de vieux taillis de châtaignier sur bonne station. La méthode ARCHI a montré que si une résilience s'observait sur certains sujets, la plupart pouvait être qualifiés en sénescence et en dépérissement irréversible. Ces résultats seront considérés dans le renouvellement du Plan Simple de Gestion.



Martin Monnet © CNPF



REINFFORCE 2, LE RÉSEAU D'ARBORETUMS POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Dans un contexte de réchauffement climatique, le projet REINFFORCE a vu le jour en 2011 avec pour objectif de tester le comportement d'essences et de provenances forestières face aux changements climatiques, à travers la création d'arboreta et de sites de démonstration. Ces 38 arboreta ont été installés dans des conditions de sol et de climat variées sur toute la façade atlantique. Le CNPF a suivi neuf de ces sites pour évaluer la performance des essences choisies dans des conditions diversifiées.

INTÉGRATION DE TECHNOLOGIES AVANCÉES

Reinfforce 2 prolonge les travaux du premier volet en se concentrant sur trois axes principaux :

- ➔ la valorisation des résultats issus du premier projet,
- ➔ la pérennisation des essais déjà menés,
- ➔ la recherche de nouvelles solutions via l'installation de nouveaux arboreta. Ces derniers intégreront des essences plus prospectives et des sites de gestion adaptative (17 sites CNPF).

Ce deuxième volet, lancé en 2024, se distingue par l'intégration de nouvelles technologies telles que la télédétection par drone, permettant de récolter des données précieuses sur les essences testées. Cette technologie facilitera la collecte d'informations supplémentaires, affinant ainsi la compréhension des comportements des essences dans différents environnements climatiques.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

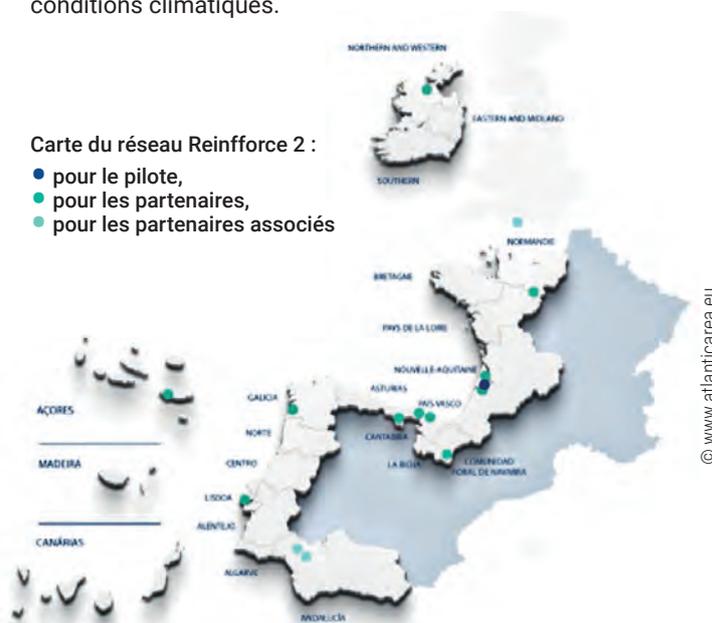
L'objectif principal de Reinfforce 2 est de poursuivre la prospection des essences forestières de demain et d'identifier des solutions adaptées de gestion sylvicole pour anticiper les effets du changement climatique sur les forêts de la façade atlantique, à savoir l'Espagne, la France, le Portugal et l'Irlande (voir carte des 12 arboreta). En plus de tester des essences en provenance de régions plus chaudes, des variables supplémentaires seront ajoutées afin de mieux comprendre et renforcer les pistes d'adaptation. L'intégra-

tion des données provenant de régions plus chaudes permettra de tester les impacts du réchauffement climatique à + 6 °C.

La finalité du projet est de proposer des solutions d'adaptation des forêts qui leur permettront de continuer à fournir des services écosystémiques essentiels. Ces services, qui incluent la régulation climatique, la biodiversité, et la production de bois, sont cruciaux pour les sociétés humaines, en particulier dans le contexte de l'évolution rapide des conditions climatiques.

Carte du réseau Reinfforce 2 :

- pour le pilote,
- pour les partenaires,
- pour les partenaires associés



2

Transfert de connaissances



MÉTAFORCLIM OCCITANIE : VERS UN RÉSEAU RÉGIONAL DE RÉFÉRENCES SYLVICOLES

AU **CNPF OCCITANIE**

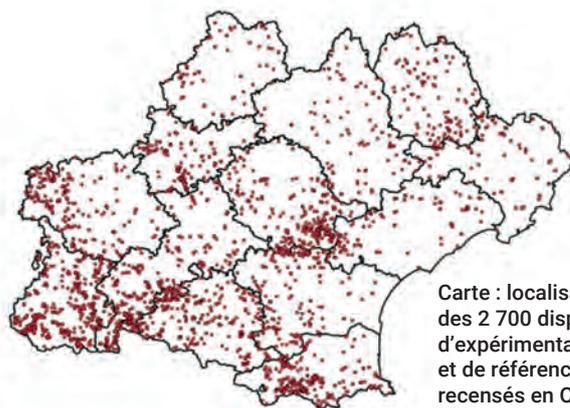
À l'instar de nombreuses autres structures impliquées dans l'expérimentation forestière – notamment l'ONF, les gestionnaires forestiers professionnels, coopératives, instituts de recherche, associations, parcs naturels – la délégation Occitanie du CNPF coordonne la mise en place et le suivi de parcelles de références sylvicoles. Les thématiques abordées, les essences testées, les objectifs poursuivis et les modalités techniques mises en œuvre sont extrêmement diversifiées, dans le but de répondre aux attentes des opérateurs et projets partenariaux qui décident l'installation des dispositifs.

RÉSEaux D'EXPÉRIMENTATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet MétaForClim Occitanie – commandité et financé par la DRAAF, et coordonné par le CNPF Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre du PRFB¹ – projette le développement d'un outil commun de référencement des réseaux d'expérimentations et de références sylvicoles existants à l'échelle régionale. Cet outil facilitera le partage et la mobilisation des données entre les acteurs impliqués dans le développement forestier, permettant d'analyser la diversité des itinéraires techniques testés (en forêt publique et en forêt privée) pour, à terme, sélectionner et promouvoir les solutions les mieux adaptées aux contextes sylvo-climatiques régionaux futurs. Un long travail d'inventaire a permis de recenser et d'analyser la structure de plus de 45 réseaux d'expérimentation possédant des dispositifs dans les forêts publiques et privées d'Occitanie. Une vingtaine de structures coordonnent ainsi le suivi de plus de 2 700 dispositifs d'expérimentation en Occitanie. Un catalogue de fiches descriptives présente les différents réseaux et dispositifs recensés (une fiche par réseau) : description globale, thématiques de travail (sylviculture, essences et génétique, état sanitaire ou fonctionnement de l'écosystème), mesures et observations effectuées, nombre et localisation des dispositifs...

UN MÉTA-RÉSEAU EN EXPANSION

Une plateforme internet dédiée permettra à terme d'interroger la base de données via une interface classique et une interface cartographique. MétaForClim Occitanie vise enfin à assurer une dynamique multi-partenaire entre tous les acteurs de l'expérimentation sylvicole en région Occitanie. Une charte partenariale a ainsi été rédigée afin de proposer aux structures impliquées dans ce méta-réseau une liste de grands principes de fonctionnement auxquels adhérer pour assurer une véritable collaboration sur le long terme, sur la base des objectifs opérationnels définis durant le projet. La synthèse des données issues des dispositifs existants permettra d'identifier les thématiques d'expérimentation à développer en priorité à l'échelle régionale.



Carte : localisation des 2 700 dispositifs d'expérimentation et de référence sylvicole recensés en Occitanie (MétaforClimOccitanie, CNPF, 2024)

¹ Plan Régional de la Forêt et du Bois.



3

“ Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois ”

**ANIMATION TERRITORIALE
DONNÉES
EXPERTISE TECHNIQUE**



Evaëlle Bourdais © CNPF

RÉFÉRENT CYNÉGÉTIQUE : UNE MISSION IMPORTANTE ET PASSIONNANTE !

RENCONTRE AVEC **THOMAS VARQUET**,
TECHNICIEN FORESTIER, SPÉCIALISÉ DANS
L'ANIMATION DE L'ACTIVITÉ SYLVO-CYNÉGÉTIQUE
AU **CNPF ÎLE-DE-FRANCE – CENTRE VAL DE LOIRE**

THOMAS, PRÉSENTEZ-NOUS LA SPÉCIFICITÉ DE VOTRE MISSION ?

Après 10 années d'expérience au sein du CNPF Bretagne Pays-de-la-Loire (programme de plantation Breizh Bocage), j'ai rejoint la délégation Île-de-France – Centre Val de Loire en 2018 comme technicien territorial dans le Loiret. Ma passion pour la forêt et la chasse a conduit la direction à me nommer, en 2022, référent « cynégétique ». La prise en charge de ce dossier m'a fait évoluer sur trois principaux aspects. Tout d'abord, j'ai renforcé mes liens avec les élus, consolidant ainsi mon rôle de médiateur et de coordinateur. Ensuite, j'ai affirmé mes compétences en tant que formateur et expert, en partageant des méthodes et en transmettant des savoirs. Enfin, cette mission m'a permis de développer des outils d'analyse et des approches méthodologiques, indispensables pour gérer des contextes variés selon les départements. Cela a marqué un changement significatif dans mes responsabilités, me conduisant à coordonner une équipe composée de techniciens, d'élus et/ou de représentants d'organismes partenaires, intervenant à différents niveaux sur la thématique "forêt-gibier".

QUELLES ACTIONS MARQUANTES AVEZ-VOUS DÉJÀ RÉALISÉES ?

J'ai tout d'abord mis en place une série de formations à la démarche « Brossier-Pallu ». En 2023, une douzaine de journées de formation ont été organisées, réunissant élus, techniciens et partenaires (groupes de progrès, fédérations de chasse, ANCGG, administrations, etc.). Après un état des lieux initial, j'ai lancé un travail d'harmonisation et de clarification des actions cynégétiques conduites par notre délégation dans chacun de nos départements. J'ai précisé les rôles respectifs des élus et des techniciens, organisé des groupes de travail, préparé les commissions

de plans de chasse, organisé des concertations sur les révisions des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC) et formulé de nouveaux positionnements en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Enfin, j'ai développé une méthode permettant d'établir des cartes de sensibilité et d'extraire des données sur le renouvellement forestier à l'échelle des unités de gestion cynégétique ou des communes, en croisant des indicateurs de pression issus des fiches IPP (Indice de Pression sur la Propriété) et/ou Brossier-Pallu avec les surfaces forestières programmées en renouvellement dans les PSG. À partir de cette méthode, j'ai élaboré une stratégie pour répondre aux 17 000 demandes individuelles de plan de chasse reçues chaque année pour nos deux régions.

QUELS ENSEIGNEMENTS TIREZ-VOUS DE VOTRE NOUVELLE MISSION ?

Cette mission m'a permis de prendre conscience de l'importance de conjuguer des connaissances scientifiques (biologie des espèces, reconnaissance des dégâts, indicateurs de changement écologique) et techniques (analyse de données, réglementation), tout en intégrant des qualités humaines essentielles telles que l'écoute et le dialogue. Ces compétences sont primordiales dans un domaine où les intérêts des chasseurs et des forestiers sont parfois divergents. Le déploiement des nouveaux sites pilotes « Brossier-Pallu » sur les territoires illustre parfaitement la nécessité de concilier ces différentes approches. Il met en lumière l'importance de favoriser des solutions équilibrées, tout en luttant contre les inerties qui, si elles perdurent, risquent de compromettre l'avenir de la forêt, et aussi de la chasse. Ce rôle représente 40 % de mon activité, il est très enrichissant et valorisant. Être sollicité à l'échelle nationale pour partager les avancées de notre délégation est une grande reconnaissance. Je suis particulièrement chanceux de pouvoir allier mes deux passions, la forêt et la chasse, dans le cadre professionnel stimulant offert par le CNPF.



ESSENCES RARES ET ATYPIQUES : 400 PEUPELEMENTS ÉTUDIÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AU CNPF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le CNPF AURA a élaboré un projet de R&D, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de tirer des enseignements du comportement d'essences en place dans les peuplements existants, qui ont déjà réagi, bien ou mal, face aux aléas du changement climatique qui sévit depuis une vingtaine d'années. Les aléas du changement climatique obligent les forestiers à revoir leurs scénarios et dans bien des massifs, l'avenir de certaines essences emblématiques est remis en cause. Quelles essences en place vont le mieux supporter les changements et quelles autres possèdent de bons potentiels de remplacement ? Des éléments de compréhension et de programmation pour l'avenir sont nécessaires.

UNE RÉCOLTE ABONDANTE

Des peuplements ont été recherchés dans tous les départements. Ainsi, des essences autrefois rarement utilisées en plantation ou en situation atypique ont pu être recensées par les techniciens du CNPF chez de nombreux propriétaires privés : peuplements monospécifiques de Pin Laricio, de Chêne pubescent, de Pin d'Alep, mélanges pins-chênes-cèdre etc. Les peuplements étudiés devaient être âgés d'au moins 15 ans et avaient souvent quelques dizaines d'années de croissance. Environ 1 000 placettes de relevé ont été réalisées dans 400 peuplements du territoire régional où la forte variabilité des forêts de plaine, de l'étage collinéen, du montagnard ou du supra-méditerranéen crée des situations de terrain très hétérogènes pour les essences.

DES CAPACITÉS D'ADAPTATION PROMETTEUSES

Un protocole précis (mesures par grappes d'arbres) couplé à l'analyse du sol, aux données climatiques et aux critères de qualités des tiges a permis des analyses statistiques. L'objectif est d'avoir une connaissance plus fine du comportement d'essences connues (Pin Laricio de Corse, Cèdre de l'Atlas, etc.), de préciser les limites d'essences à éviter (Sapin noble...) et de vérifier les capacités d'adaptation prometteuses de certaines essences ou de mélanges pour l'avenir (Chêne pubescent, Pin maritime, etc.). Des réunions d'information ont été animées par le CNPF dans les départements à l'attention des associations de propriétaires, des professionnels et des élus des territoires concernés afin de transférer les résultats de ce projet.





MISE EN PLACE DE PARTENARIATS POUR LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT EN GRAND EST

AU **CNPF GRAND EST**

Le risque feux de forêt rassemble plusieurs enjeux : la protection des vies humaines et des biens, l'économie, le paysage et la biodiversité. Cela implique un travail commun de différents services et établissements et une communication entre une multitude d'acteurs locaux. Le CNPF Grand Est a donné la priorité à l'établissement de partenariats.



Fiona Alati © CNPF

GARANTIR LA COHÉRENCE DES ACTIONS

Dès 2023, le CNPF GE a entrepris de contacter et rencontrer le coordonnateur zonal DFCI pour la zone de défense Est de l'Office National des Forêts (ONF). L'objectif était de garantir la cohérence des actions menées en forêt publique et en forêt privée. S'en est suivie une rencontre avec le Chef de Zone à l'Etat-Major Interministériel de Zone (EMIZ) et une présentation aux référents feux de forêt des SDIS de la zone de défense Est. Ce partenariat a, entre autres, débouché sur la rédaction d'un paragraphe décrivant les missions du CNPF dans l'Ordre Zonal d'Opération et localement dans l'Ordre Départemental d'Opération des Vosges. Les liens tissés entre forestiers et SDIS sont essentiels pour acculturer les équipes à cette nouvelle problématique. Ainsi, le CNPF a été convié à plusieurs manœuvres feux de forêt dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle, dans le Haut-Rhin, ainsi que dans les Ardennes et en Meuse où des exercices d'écopages d'un canadien et d'un hélicoptère bombardier d'eau ont eu lieu. Ces manœuvres ont réuni des représentants de l'Etat, de l'Etat-major de Zone, de la chambre d'agriculture, de l'ONF, etc. L'acculturation à la DFCI s'opère également lors de formations. L'équipe départementale des Vosges et les référents DFCI ont ainsi pu assister à deux formations organisées par le SDIS 88

(cadre feux de forêt et équipiers feux de forêt) ainsi qu'à une visite du centre de secours de Remiremont. Ces expériences enrichissantes sont précieuses pour comprendre l'organisation des sapeurs-pompiers et appréhender au mieux leurs besoins. En Allemagne, les équipes ont fait la rencontre de chercheurs de l'Institut d'expérimentation et de recherche forestière (FVA) travaillant la thématique. Cette journée, en présence de la chambre d'agriculture d'Alsace et des Vosges de l'ONF et du CNPF a débouché sur de riches échanges et l'établissement de contacts indispensables dans le cadre des massifs forestiers internationaux.

PLUS DE 6 MOBILISATIONS PAR MOIS

La présentation des nouvelles missions de DFCI confiées au CNPF a également renforcé les contacts, bien que déjà établis dans d'autres contextes, avec les services de l'Etat (DRAAF, DDT, DREAL, Préfectures) et la filière bois (exposé pour les adhérents de Fibois). Le travail de concertation s'alimente donc continuellement lors des différents groupes de travail et rassemblements auxquels le CNPF est convié. Pour la période septembre 2023 à août 2024, le CNPF GE a répondu présent à 70 sollicitations externes (réunions, exercices, terrain), représentant près de 6 mobilisations par mois.



4

“ Améliorer la performance de l'Établissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques

ORGANISATION
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
PARTENARIATS
ADAPTABILITÉ

5

“ Développer la communication pour améliorer la visibilité du CNPF

COMMUNICATION EXTERNE
COMMUNICATION INTERNE

OBJECTIF



Organisation



ABAISSEMENT DU SEUIL DES PSG OBLIGATOIRES : IDENTIFICATION ET APPEL DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES ENTRE 20 ET 25 HA

À LA **DIRECTION GÉNÉRALE DU CNPF**

Pour mettre en œuvre la loi dite « incendie » du 10 juillet 2023 qui abaisse à 20 hectares le seuil d'obligation de présentation d'un PSG, les agents du CNPF et leurs élus ont mis l'accent en 2024 sur l'appel des PSG et la communication auprès des propriétaires nouvellement concernés par cette obligation.

IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES POSSÉDANT ENTRE 20 ET 25 HECTARES

La première étape a été de consolider, par département, la liste des propriétaires forestiers nouvellement concernés par l'application de l'article 30 de la loi n° 2023-580. Les critères définissant une forêt constituée de plusieurs tenants restent inchangés : il s'agit d'une parcelle principale complétée d'un ou de plusieurs îlots de plus de 4 ha situés sur la même commune ou sur des communes limitrophes. L'identification des propriétés concernées est loin d'être évidente et a nécessité le travail conjoint du Service du développement numérique (SDN) et des responsables DGD en région. La méthode retenue a consisté à exploiter deux bases de données : la base de données « Cadastre » et la « BD Forêt® V2 » de l'IGN. Le cadastre a permis d'identifier et d'isoler les coordonnées des propriétaires forestiers susceptibles d'être concernés par la nouvelle réglementation. Le découpage fin d'occupation des sols offert par la BD Forêt® a précisé si les personnes identifiées remplissaient effectivement les critères de surfaces. La liste de propriétaires obtenue a ensuite été vérifiée par chaque délégation du CNPF pour affiner les listes avant l'envoi des appels.

APPELS DES PROPRIÉTÉS ENTRE 20 ET 25 HECTARES

Au total, près de 15 000 nouvelles propriétés forestières sont concernées, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport au nombre de propriétés dotées d'un PSG obligatoire agréé en vigueur ! Chaque délégation a contacté les

propriétaires concernés pour les avertir qu'ils disposaient d'un délai de deux ans pour présenter leur PSG à l'agrément du CNPF. Plus précisément, ces délais de présentation dépendent de l'historique de gestion de la forêt (décret n° 2023-1281 du 26 décembre 2023) :

- ➔ présentation avant le 12 juillet 2026 si la forêt n'est dotée d'aucun document de gestion durable, ou si elle est dotée d'un RTG ou d'un CBPS expirant avant le 12 juillet 2026 ;
- ➔ présentation avant le 12 juillet 2028 si la forêt est dotée d'un RTG (Règlement type de gestion) ou d'un CBPS (Code des bonnes pratiques sylvicoles) en vigueur à la date du 12 juillet 2023 et expirant après 12 juillet 2026.

À noter que tant que le délai n'est pas atteint, en l'absence d'un CBPS ou d'un RTG, les coupes de bois ne relèvent pas du régime d'autorisation administrative prévu par l'article L. 312-9 du Code forestier, mais restent soumises au régime des coupes prévu par l'article L. 124-5 du Code forestier qui exige une autorisation de la DDT pour les coupes dépassant un seuil fixé (entre 0,5 et 4 ha selon les départements).

COMMUNICATION ET APPUI AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Le CNPF a mis en œuvre un plan d'action pour informer et former les propriétaires nouvellement concernés par l'obligation de présenter un PSG. Des FOGFOR « Rédiger son PSG » et des webinaires ont eu lieu dans plusieurs régions pour informer et répondre aux questions que se posent les propriétaires sur cette nouvelle obligation et les conséquences sur la gestion de leur forêt.



Communication externe



5 SE FORMER EN INTERNE POUR MIEUX COMMUNIQUER EN EXTERNE

À LA **DIRECTION GÉNÉRALE DU CNPF**

En communication, on distingue 3 principaux objectifs : cognitif = se faire connaître (réputation / notoriété), affectif = se faire aimer (image de marque, confiance) et conatif = faire agir. Ce sont trois étapes différentes qui nécessitent, pour chacune, des stratégies de communication adaptées. Pour la majorité, l'objectif du CNPF est d'abord un objectif de réputation. Cependant, il s'agit également d'amener les personnes à agir, notamment à déclencher une prise de contact avec le CNPF pour les propriétaires forestiers ne pratiquant pas encore de gestion forestière.

DES MAILLONS DE LA COMMUNICATION

Le grand public est une cible large et difficile à définir. Ceci étant, c'est au sein de cet ensemble que se trouve la majeure partie des propriétaires forestiers, quand ils ne sont pas déjà des sylviculteurs aguerris. Il est donc important de pouvoir s'adresser à eux par le biais des outils « grand public » que sont les outils numériques et les médias. C'est un moyen de « recruter » de « nouveaux » propriétaires, c'est-à-dire des propriétaires ne pratiquant pas encore de gestion dans leur forêt. Le CNPF est donc amené à développer de la communication sur les réseaux sociaux et à destination de la presse et des médias. Pour y être intelligible et avoir un discours cohérent, il est important de former les équipes en interne et d'harmoniser les pratiques. Chaque personnel est ainsi un maillon à part entière de la communication du CNPF et peut bénéficier d'une montée en compétence sur le sujet.

S'ADRESSER AUX JOURNALISTES

Les premiers représentants de l'établissement sont les binômes Directeurs / Présidents, tant au niveau national que régional. Ils ont pu bénéficier d'une formation de médiatrainning en 2024 pour avoir les codes de communication lors d'échanges avec les journalistes. Une formation à la communication de crise viendra compléter ce socle en 2025. Ces deux formations seront ensuite ouvertes en 2025 à

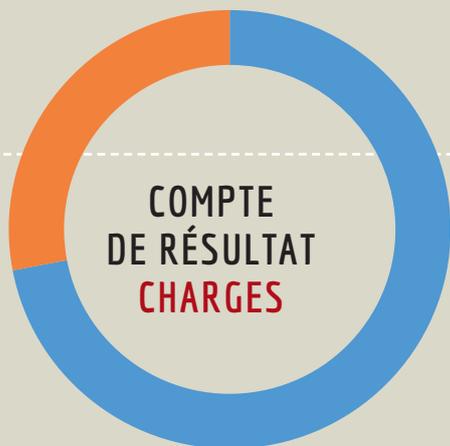
l'ensemble du personnel. En effet, les personnels techniques sont souvent interrogés sur leurs projets par la presse et peuvent être amenés à gérer des crises impactant la communication de l'établissement (tempêtes, incendies).

UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS CNPF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le CNPF a réalisé deux sessions de formations « d'ambassadeurs » du CNPF au sein du personnel. L'objectif est de comprendre comment utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir les actions de l'établissement :

- ➔ pour mieux connaître leur fonctionnement,
- ➔ pour apprendre à faire des posts qui "marchent" et qui améliorent la e-réputation du CNPF,
- ➔ et pour rejoindre la petite communauté interne dédiée.

Cette communauté a notamment pour rôle de faire remonter des contenus régionaux pour illustrer la diversité des actions de l'établissement à l'échelle territoriale. Le service Communication de la Direction générale, assez limité en termes de moyens humains, peut ainsi s'appuyer sur ces ambassadeurs pour créer des contenus. Il a rédigé un guide interne « Le CNPF sur les réseaux sociaux » pour les orienter dans la démarche. Ce réseau d'ambassadeurs est particulièrement important pour entretenir la belle dynamique du CNPF sur LinkedIn, valoriser son image de recruteur et développer sa marque employeur.

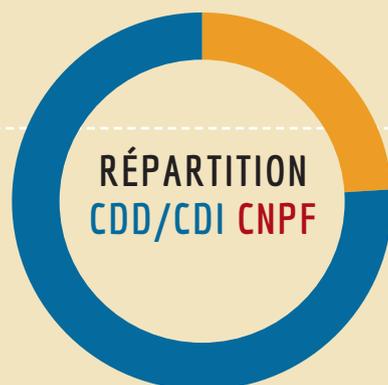


70,5 % : Charge de personnel
29,5 % : Autres

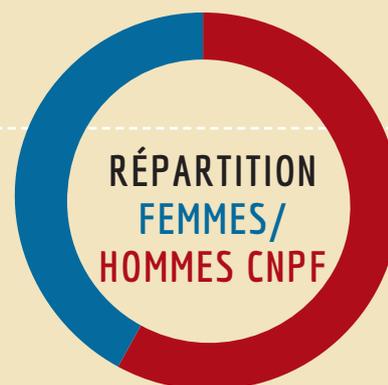


51 % : Subventions de l'État
28 % : Fiscalité affectée
14 % : Autres subventions
7 % : Autres produits

495 AGENTS
POUR 470,25 ETP



24 % : CDD
76 % : CDI et fonctionnaires



43 % : Femmes
57 % : Hommes

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le CNPF a inscrit dans ses valeurs les principes d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations. Avec le plan d'égalité, l'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique est un nouveau dispositif visant spécifiquement à calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'administration et ses établissements publics.



Pour l'année 2024, le CNPF obtient la note de



- C'est au niveau de l'indicateur 3, relatif au pourcentage de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations, que le CNPF doit poursuivre ses efforts.
- L'ambition : donner envie aux femmes d'accéder à des postes à responsabilités au CNPF.

Les modalités de calcul de cet index sont précisées dans le décret n°2023-1137 du 5 décembre 2023 en ligne sur le site de Légifrance.



**Conseil
d'administration**
pilote la stratégie de l'Établissement

Direction générale
pilote le fonctionnement
de l'Établissement

CODIR national
participe à la prise de décision

**Ministère
en charge de la Forêt**
définit la politique
forestière de l'État

Réseaux thématiques
proposent des actions au CODIR,
relaient les informations
en région

Conseils de Centre
pilotent
la stratégie régionale

Délégations régionales
mettent en œuvre
les actions et pilotent
le fonctionnement régional

Conseil scientifique
pilote la stratégie scientifique

**Institut pour le Développement
Forestier et C+For**
mettent en œuvre les actions R&D et carbone ;
pilotent le fonctionnement local

ORGANIGRAMME

au 1^{er} janvier 2025



Présidente
Anne-Marie
BAREAU



**Directeur
général**
Roland de LARY

**Directeur
adjoint**
Frédéric DELPORT



**Directeur des ressources
humaines et de la
communication**
César MELO-DELGADO



**Directeur administratif
et financier**
Vincent VIDEAU

Agent comptable principal
Patrick DRAN

Contrôleurs financiers
Hélène PHANER
Alain CIROT

10 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Auvergne-Rhône-Alpes

Présidente
Anne-Marie BAREAU
Directrice
Anne-Laure SOLEILHAVOUP



Bourgogne- Franche-Comté

Présidente
Émilie PHILIPPE
Directeur
François JANEX



Bretagne - Pays de la Loire

Président
Guy de COURVILLE
Directeur
Arnaud GUYON



Corse

Présidente
Paule NICOLAÏ-PIETRI
Directeur
Christophe BARBE



Nouvelle-Aquitaine

Président
Bruno LAFON
Directeur
Stéphane LATOUR



Occitanie

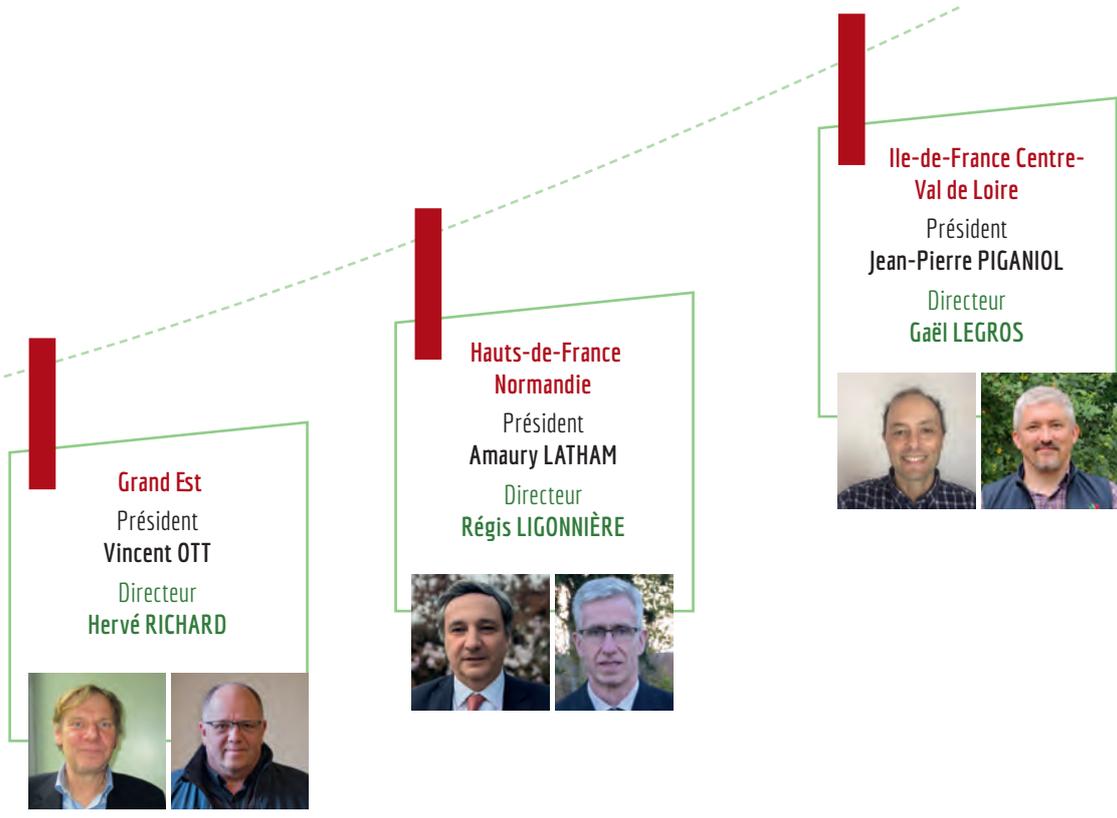
Président
Amaury de Galard
Directeur
Olivier PICARD



Provence-Alpes- Côte d'Azur

Président
Bruno GIAMINARDI
Directeur
Christophe BARBE





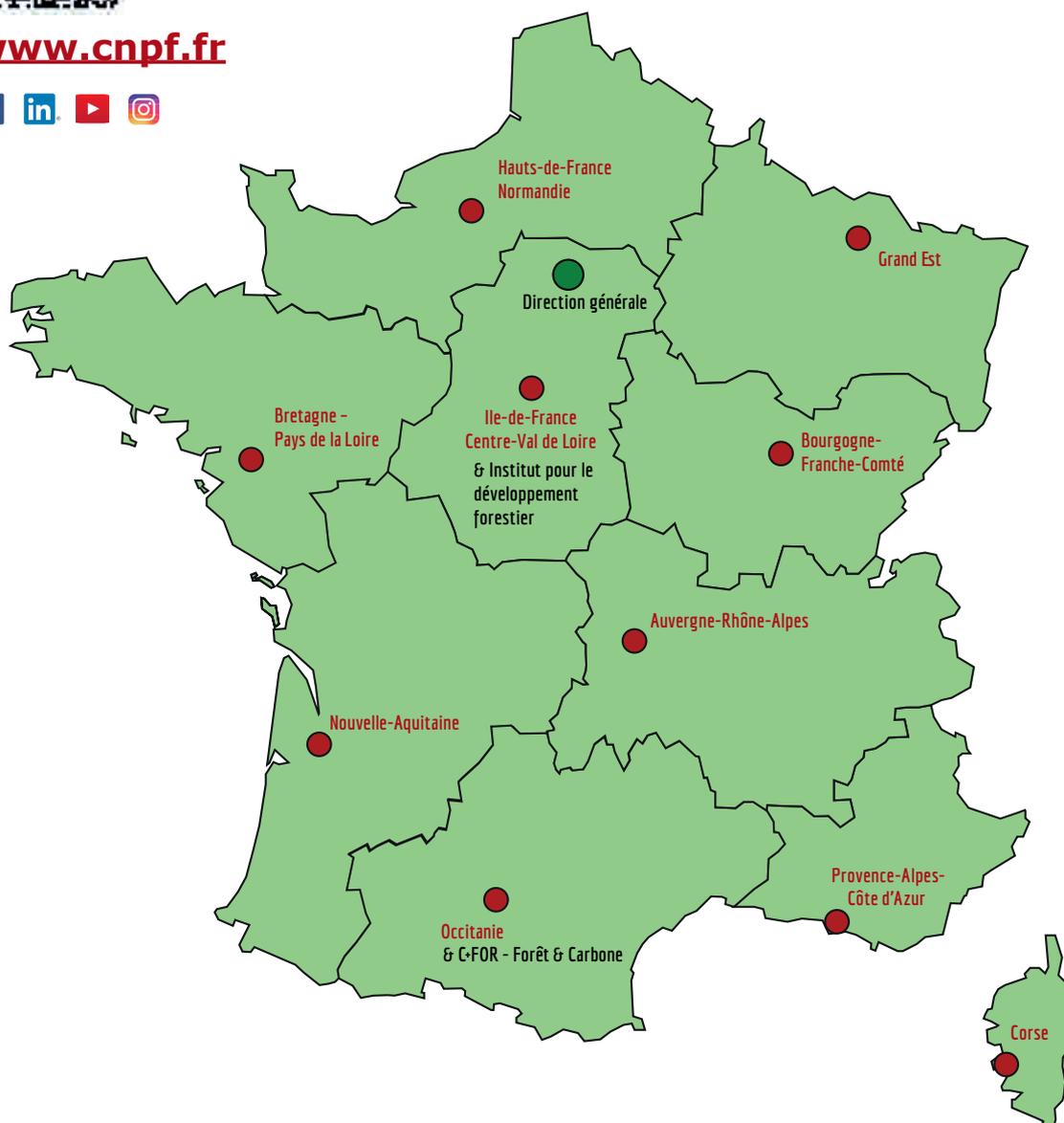
2 SERVICES D'UTILITÉ FORESTIÈRE



Retrouvez le CNPF au plus près de votre territoire sur www.cnpf.fr
et inscrivez-vous à notre lettre électronique en scannant ce QR code



www.cnpf.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre National de
la Propriété Forestière

47 rue de Chaillot - 75116 PARIS
Tél. : 01 47 20 68 15
cnpf@cnpf.fr